

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion ASBL

**La proposition de revenu de base de Ph. Defeyt,
chant du cygne d'une écologie politique « ni de gauche
ni de droite »**

Étude réalisée par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

**avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Secteur de la Culture, de
la Jeunesse et de l'Éducation permanente.**

**Libre diffusion et reproduction moyennant la mention de la source, selon la
licence creative common by-nc-nd 2.0be**

V.07.

Décembre 2016

Présentation

En décembre 2015, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion publiait un dossier « L'allocation universelle : un miroir aux alouettes ? » dans sa revue *Ensemble !* A cette occasion, nous avons notamment réalisé une interview de Philippe Defeyt, qui nous présentait sa proposition de revenu de base. Nous lui avons fait remarquer notre étonnement par rapport à l'absence de précision de sa proposition, notamment dans le chiffrage précis de son coût et de son financement. « *Honnêtement, nous devons retravailler cette question. En termes de financement, on est en retard. J'accepte volontiers la critique* », nous avait-il répondu. Un an plus tard, M. Defeyt a poursuivi sa campagne en faveur de sa proposition de revenu de base, notamment au sein de son parti (Ecolo), et il a publié une note écrite et chiffrée traçant plus précisément les contours de sa proposition. Cette note et un récent débat que nous venons d'avoir ont été l'occasion d'étudier plus précisément son projet, notamment à la lumière des différentes critiques (syndicales, féministes, politiques...) déjà recueillies. Après l'examen de sa note, nous maintenons notre jugement : le projet qu'il défend est bien un miroir aux alouettes qui pourrait être fatal pour nos acquis sociaux. Nous risquons également aujourd'hui une interprétation politique de cette proposition de Ph. Defeyt. Il s'agit, dans le cadre de la crise systémique qui frappe actuellement l'Europe occidentale, d'une tentative désespérée de réponse par rapport à cette crise de la part d'un courant de l'écologie politique, résolument interclassiste, qui refuse de se définir dans le cadre de l'antagonisme entre travail et capital.

Sommaire :

1. Defeyt : 600 euros de base pour tous.
2. Certaines convergences sur certains objectifs
3. Une escroquerie intellectuelle, tacitement blairiste et néolibérale
4. Un déni fondamental de la crise systémique
5. Le chant du cygne d'une écologie politique « ni... ni... »
6. Un miroir aux alouettes pour abattre les syndicats et la sécu
7. Casser les salaires et l'emploi
8. Une dualisation du marché du travail, au détriment des femmes
9. Un catalogue de fausses promesses
 - 9.1. "Une très grande simplification"
 - 9.2. "Une individualisation des droits sociaux et fiscaux"
 - 9.3. "Finis les pièges à l'emploi"
 - 9.4. "Les pauvres s'en sortent mieux"
 - 9.5. "Libérer les énergies et les initiatives"
 - 9.6. "Réduire le temps de travail"
 - 9.7. "Préparer une société avec moins de travail"
10. Une approche comptable simpliste du financement
11. Win for life, gratis et pour tous : cherchez l'erreur
12. "Un risque que nous ne sommes pas prêts à prendre"

1. Defeyt : 600 euros de base pour tous

Philippe Defeyt a été membre fondateur d'Ecolo à la fin des années 70, membre à plusieurs reprises du secrétariat fédéral de ce parti, député de 1992 à 1995 puis brièvement en 1999, président du CPAS de Namur pendant une décennie. Au-delà de cet engagement politique Philippe Defeyt s'est aussi distingué comme économiste, chercheur et professeur à l'UCL... On lui doit d'avoir, tout au long de sa carrière, continuellement enrichi le débat politique et intellectuel. Il le fait une fois de plus aujourd'hui, en menant campagne pour défendre, et d'abord au sein de son propre parti, l'idée d'une allocation universelle ou « revenu de base » (sous sa plume et pour notre article, ces deux termes sont équivalents). En décembre 2015, il nous avait déjà présenté dans une interview sa proposition d'allocation universelle en tant que « version 2.0. de l'Etat providence » (1). Depuis, il l'a formalisée par écrit, et chiffré une esquisse de financement dans une note intitulée « Un revenu de base pour chacun, plus d'autonomie pour tous » (2). Un récent débat que nous avons eu avec lui a été l'occasion de revenir sur l'analyse de sa proposition. Si sur bien des sujets nous rejoignons les analyses de Ph. Defeyt, sur celui-ci nos positions sont diamétralement opposées. Ph. Defeyt voit dans l'allocation universelle (ou « revenu de base ») un projet qui apportera « plus d'autonomie pour tous » ; nous y voyons l'organisation de la casse des salaires et de la Sécurité sociale, ainsi que le chant du cygne d'une pensée politique écologique « ni de gauche ni de droite ».

En quoi consiste précisément la proposition de "revenu de base" de Defeyt ? Il s'agit d'un octroi inconditionnel par l'Etat d'un revenu socle de 600 euros par mois pour tous à partir de 18 ans. Entre 0 et 18 ans, un revenu de 300 euros par mois serait attribué. Des assurances contre les risques de la vie seraient également maintenues (chômage, maladie retraite, handicap). Pour les personnes qui n'ont pas droit au chômage, parce qu'elles n'ont jamais, ou pas suffisamment, travaillé, une allocation d'insertion de 250 euros par mois s'y ajouterait, sous réserve des obligations d'un demandeur d'emploi indemnisé. En outre, Defeyt précise « *la mise en place de ce revenu de base doit s'accompagner de la consolidation de trois régulations du marché du travail : 1° le salaire minimum, 2° un temps de travail de un tiers temps minimum et 3° la lutte contre les faux indépendants. Si ce n'était le cas, un revenu de base deviendrait le cheval de Troie d'une totale dérégulation du marché du travail.* ». (3)

En 1985, Philippe Defeyt défendait déjà le revenu de base, mais avec Philippe Van Parijs et dans une version sensiblement différente : « *Supprimez les indemnités de chômage, les pensions légales, le minimex, les allocations familiales, les abattements et crédits d'impôt pour personnes à charge, les bourses d'études, les cadres spéciaux temporaires et les troisièmes circuits de travail, l'aide de l'Etat aux entreprises en difficulté. Mais versez chaque mois, à chaque citoyen une somme suffisante pour couvrir les besoins fondamentaux d'un individu vivant seul. (...) Parallèlement, dérégulez le marché du travail. Abolissez toute législation imposant un salaire minimum ou une durée maximum de travail. Éliminez tous les obstacles administratifs au travail à temps partiel. Abaissez l'âge auquel prend fin la scolarité obligatoire. Supprimez l'obligation de prendre sa retraite à un âge déterminé. (...)* » (4). La proposition de Defeyt en 2016 est donc différente en deux points essentiels de celle qu'il défendait en 1985, laquelle correspond plutôt à la formule de revenu de base proposée actuellement par G-L. Bouchez (MR) (5). D'une part, dans la version actuellement présentée par M.

Defeyt, le revenu de base est conçu comme un complément de la Sécurité sociale existante et non comme un substitut ; de l'autre, le salaire minimum est maintenu.

2. Certaines convergences sur certains objectifs

Pour ce qui concerne le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, dès son appel fondateur de 1996, nous avons fait le choix de prôner la «réduction généralisée du temps de travail avec maintien des revenus et embauche compensatoire » comme voie principale pour garantir le « droit à l'emploi et au revenu pour tous » en insistant par ailleurs sur le maintien du « caractère d'assurance collective et solidaire » (6) de la Sécurité sociale. Dans les différentes plates-formes revendicatives initiées par Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, ou auxquelles il a depuis lors participé, il a toujours conditionné son engagement à l'acceptation commune du principe général de la disponibilité au travail en tant que condition d'octroi des allocations de remplacement (qu'il s'agisse du revenu d'intégration sociale ou des allocations de chômage), tout en revendiquant une plus grande limitation de ce principe (renforcement de la notion d'emploi convenable, des régimes de dispenses spécifiques...) (7). Cette discussion préliminaire sur le caractère conditionnel des allocations de remplacement s'est tenue lors des échanges préparatoires qui ont présidé à l'élaboration de chacune de ces plates-formes et cahiers de revendications. L'absence de remise en cause du principe général de la disponibilité à l'emploi pour l'octroi de l'allocation a constamment fait partie de nos conditions sine qua non pour notre adhésion. En 2014, la divergence de vue sur cette question, en particulier avec le Collectif Riposte, a été l'élément majeur qui a justifié notre absence d'adhésion au « Réseau Stop Article 63§2 » qui parlait de la question des chômeurs bénéficiaires d'allocations d'insertion. Nous avons par ailleurs explicitement condamné la revendication du « revenu garanti » en tant que telle lorsqu'une tentative de remise à l'ordre du jour en Belgique avait été lancée en 2006 (8).

Avant d'exposer ce qui motive notre opposition fondamentale au projet de revenu de base, et ici sous la forme proposée par Philippe Defeyt, nous pouvons pointer les éléments de sa proposition sur laquelle nous le rejoignons.

Nous partageons avec lui la conviction que notre modèle économique et social est mal en point et qu'il faut le réorienter fondamentalement. Nous avons notamment eu l'occasion de l'expérimenter à travers les douze ans de destruction de l'assurance chômage initiée par le gouvernement Verhofstadt-Onkelinx (PS, sp.a, VLD, MR) en 2004, que nous avons combattue pied à pied, et qui se poursuit aujourd'hui (9). Nous sommes favorables à l'individualisation du taux d'indemnisation des allocations (RIS, chômage), sur base du taux applicable aux isolés (mais pour ce qui nous concerne en relevant ce montant au-dessus du seuil de risque de pauvreté actuel et parallèlement à une revalorisation du salaire minimum garanti) (10). Nous revendiquons également la suppression de la contractualisation de l'octroi de l'aide sociale, opérée à travers le « projet d'intégration sociale » imposé par les CPAS (11). Il s'agit historiquement d'une revendication que nous avons partagée avec Ecolo. Malheureusement, en 2002, alors qu'il faisait partie de la majorité gouvernementale fédérale, Ecolo a accepté l'introduction de cette contractualisation, en la rendant obligatoire pour les personnes de moins de 25 ans à l'occasion de la réforme de la loi sur le Minimex. Les partenaires de la majorité gouvernementale lui ayant concédé une modification purement sémantique. Alors que la version initiale du projet de loi prévoyait d'appeler cette contractualisation par son nom, c'est-à-dire « contrat d'intégration sociale », cette expression fut remplacée par un euphémisme (« projet d'intégration sociale ») dans la version adoptée, mais sans modification réelle de son sens). Enfin, nous partageons avec Ph. Defeyt la volonté de proposer un mécanisme qui permette aux personnes disponibles sur le marché du travail et actuellement exclues du chômage de bénéficier d'une allocation. Mais nous proposons, pour notre part, d'organiser ce retour dans le système de protection sociale par le développement d'un dispositif d'emplois temporaires dans le secteur public ou non marchand, similaire aux articles 60 et 61 des CPAS mais

ouvert à des personnes ne bénéficiant pas de l'aide du CPAS et d'une durée leur permettant d'ouvrir leur droit à l'assurance chômage (12).

Ces convergences importantes sur certains objectifs étant soulignées, pourquoi sommes-nous foncièrement opposés à la proposition de revenu de base que Defeyt présente (notamment) comme le moyen de les réaliser ?

3. Une escroquerie intellectuelle, tacitement blairiste et néolibérale

Dans sa note, Philippe Defeyt n'introduit pas sa réflexion à partir de l'analyse de la société « réelle » telle qu'elle se construit, c'est-à-dire à partir de la conflictualité des rapports sociaux de production, des luttes concrètes en faveur de la Sécurité sociale et des salaires, ou contre eux. Sécurité sociale Significativement, il introduit sa proposition en faisant abstraction de la conflictualité constitutive de la société. En l'occurrence, en invitant le lecteur à imaginer « *quelques instants que l'on puisse reconstruire une protection sociale à partir d'une feuille blanche* ». Il poursuit en présentant le revenu de base comme le « *cœur d'un nouveau pacte social et politique, dans l'esprit de celui qui est né de la guerre* ». Tout cela, comme si la Sécurité sociale développée après-guerre était « née de la guerre » (et selon Defeyt impulsée par des intellectuels catholiques), non issue de la lutte de classes, dans un certain rapport de forces national et international, dans le contexte politique d'un monde bipolaire.

Il semble bien qu'il y ait là, chez Defeyt, un point de vue idéaliste sur l'histoire (au sens où ce serait les idées qui feraient l'histoire et non l'affrontement conflictuel des intérêts collectifs), une incompréhension fondamentale ou un déni de la façon dont l'économie, le social et le politique sont liés, et en particulier dont les salaires et la Sécurité sociale sont socialement et politiquement construits. Pour Philippe Defeyt, la lutte de classes et l'extorsion de la plus-value ne sont nullement au cœur de l'histoire des sociétés. Le monde du travail organisé, le mouvement ouvrier, les syndicats peuvent être mentionnés dans son approche, mais de façon seulement allusive, et non comme un acteur central de la construction des salaires et de la Sécurité sociale. Dans ce schéma, il y a des « pauvres » et des « riches », mais pas de place pour la confrontation entre le patronat et les travailleurs. Le marché concurrentiel et la conception marchande du travail constituent tacitement, dans le raisonnement développé, une sorte de cadre indépassable.

François Martou, ancienne figure de proue du Mouvement ouvrier chrétien, critiquait déjà en 1985 cette approche abstraite et néolibérale de la formation des salaires et de la Sécurité sociale par les tenants de l'allocation universelle : « *La détermination des revenus a toujours été le fait de rapports de forces fluctuants dans des sphères multiples : entreprises, secteurs, Etat, législation, conventions, Sécurité sociale. Les secteurs forts ont été des locomotives pour les revenus et le statut des secteurs plus faibles. Un décret sur le statut des plus faibles peut-il remplacer avantageusement une mécanique plus complexe ? Les néolibéraux veulent le faire croire, mais leur véritable but est de supprimer les pouvoirs compensateurs visibles pour rendre la suprématie à la main invisible des rapports asymétriques que l'on appelle encore le marché. Il est vrai qu'ils pensent que le travail s'achète et se vend sur un marché, comme un autre produit et que le revenu est un prix comme un autre. Suffit-il d'ajouter une rente forfaitaire pour changer cela ?* » (13).

Dans ce cadre de pensée où le marché du travail est abordé en niant ses liens avec l'économie, le social et la politique, les déséquilibres du marché du travail (chômage) sont censés être résolus par une réorganisation du marché du travail et une simple réorganisation des protections sociales. Il s'ensuit une vision de l'économie politique réduite à celle des comptes nationaux, à des redistributions entre différents postes de prélèvement fiscaux ou de la Sécurité sociale, complétée par l'examen de situations individuelles dans le scénario actuel et dans le scénario « idéal » de revenu de base. Il n'y a pas plus de réflexion sur les déterminants macro-économiques du marché

du travail (par ex. la politique monétaire, les conditions du commerce international, le rôle économique de l'Etat et des multinationales, la fiscalité, le contrôle des capitaux...) qu'il n'y en a sur la dynamique interne du marché du travail (par ex. comment l'octroi d'une allocation pouvant être librement cumulée avec un travail indépendant mettrait des centaines de milliers de personnes effectivement sur ce marché et générerait une baisse des bas salaires...).

4. Un déni fondamental de la crise systémique

Le monde contemporain est fondamentalement caractérisé par l'accroissement des inégalités et l'appropriation de toujours plus de richesses par 1% de la population mondiale. Comme le note Oxfam « *Le 1% le plus riche possède plus que tout le reste de la population mondiale* » (14). Cette polarisation de plus en plus grande est le fruit de politiques économiques néolibérales, impulsées notamment par l'Union européenne, par le FMI et l'OMC, qui ont pour conséquence de détruire les mécanismes étatiques de répartition mis en place dans certains pays dans le cadre du monde bipolaire (1917 – 1989) et de faire primer les intérêts des détenteurs de capitaux. Elle génère des crises sociales (casse des salaires, de la Sécurité sociale, de l'Etat redistributeur...), de l'économie elle-même (insuffisance de la demande), de l'écosystème (soumis à la logique du profit), de la démocratie (vidée de sa capacité d'assurer le bien-être collectif) qui rendent le déclenchement de guerres de grande ampleur de plus en plus probable.

Nous avons vécu au quotidien cette crise systémique depuis plus de vingt ans : mise en concurrence généralisée des travailleurs, des Etats et des peuples, abaissement des barrières douanières, création d'un libre marché européen des capitaux, des personnes, des marchandises et des services sans harmonisation fiscale et sociale à la hausse, délocalisations, dumping social, casse des entreprises et des services publics, perte du contrôle étatique sur la monnaie, démolition de la Sécurité sociale et en particulier de l'assurance chômage, renflouement des banques par les Etats et par la Banque Centrale Européenne (BCE), désastre écologique, régression des libertés fondamentales, crise de la social-démocratie, succès politique de l'extrême-droite...

Rien de tout cela n'est présent dans le raisonnement de Philippe Defeyt, qui nous présente cependant le revenu de base, à lui tout seul, comme « *une sortie par le haut des crises de notre société* », « crises » qu'il ne se donne pas la peine d'identifier ou d'analyser. Il semble même aller plus loin, et note que « *les contradictions, iniquités et impasses du système actuel sont telles qu'une protection sociale articulée autour d'un revenu de base et d'assurances sociales finira par s'imposer. Le changement est en marche. Il pourrait arriver plus vite que prévu.* ». Apparemment, selon lui, les « contradictions et iniquités » actuelles seraient essentiellement liées au système de protection sociale en vigueur, et une forme de déterminisme économique impensé - le même que celui qui détruit nos salaires et nos acquis sociaux - devrait selon lui imposer naturellement une réorganisation de la protection sociale autour du revenu de base.

A l'analyse, le revenu de base proposé par Defeyt apparaît moins comme une mauvaise réponse à de bonnes questions qu'une mauvaise réponse à une question mal posée, erreur due à un déni de la question qui est au cœur de la crise systémique qui nous frappe : celle de la répartition des revenus entre le monde du travail et les détenteurs de capitaux.

5. Le chant du cygne d'une écologie politique « ni... ni... »

En ce sens, la remise à l'agenda du revenu de base que Philippe Defeyt tente aujourd'hui, plus de 20 ans après qu'Ecolo ait écarté cette idée, qui avait brièvement figuré à son programme, constitue une forme de chant du cygne d'une forme particulière d'écologie politique : une écologie politique interclassiste, en fait petite-bourgeoise, prétendument « ni de gauche ni de droite », séparant la

problématique environnementale de la problématique sociale, niant le caractère fondamental de l'opposition pour l'appropriation de la plus-value.

Confrontée à la crise systémique, rendue plus aiguë encore après la première crise financière du XXI^e siècle, et aux conséquences que nous connaissons (dont le chômage massif et la destruction de l'assurance chômage), cette forme d'écologie politique désocialisée avance l'idée de « revenu de base » comme une prétendue alternative susceptible d'à la fois rencontrer les besoins les plus immédiats (allocation minimale), de capter la profonde aspiration à un changement fondamental d'une large partie de la population (transformation fondamentale de la protection sociale)... mais sans lutte de classes ni engagement pour créer un rapport de forces collectif vis-à-vis des détenteurs des capitaux et des moyens de production. La promotion du revenu de base revient ainsi à promettre le changement sans remise en cause fondamentale de l'organisation de l'économie, sans conscience de classe et sans lutte de classes. On peut toutefois prévoir que, dans une société où les inégalités se creusent et où la crise systémique s'approfondit, cette forme d'écologie, susceptible de recevoir un bon accueil dans les beaux quartiers, finisse par rapidement s'étioler. A gauche comme à droite, la radicalisation de la crise devrait conduire les électeurs vers des offres politiques mettant plus en avant la défense de leurs intérêts de classe.

Philippe Defeyt ne partage apparemment pas cette appréciation de la recrudescence de l'opposition entre le monde du travail et celui du capital, et encore moins le souci d'un engagement anticapitaliste de son parti. Il déclarait ainsi publiquement il y a peu, parallèlement à sa campagne en faveur du revenu de base, que « *en 2009, Ecolo aurait dû s'allier au MR* » pour former des majorités au niveau régional (et fédéral?) : « *Quand on a fait une coalition du même type, ici à Namur en 2006, certains à Ecolo se sont posé des questions sur cette alliance avec la droite. Moi, ce que je vois, c'est le résultat. En 2009, on aurait pu tenter autre chose, pour donner un peu d'air et peut-être mettre un terme à la surreprésentation du PS dans l'administration et les instances publiques. Tout le monde hésitait. Le CDH hésitait aussi. Mais après coup, je trouve que c'est dommage* » (15).

Felipe Vankeirsbilck, invité par la revue Politique à analyser l'échec électoral d'Ecolo en 2014 propose une cartographie de la situation d'Ecolo par rapport à la gauche : « *Soit le clivage gauche-droite reste déterminant, et alors il faudrait deux partis "verts", représentant des groupes sociaux opposés. Soit – hypothèse formulée par certains (ex-) dirigeants d'Ecolo –, le clivage gauche-droite aurait disparu... Les lecteurs de Politique connaissent cette hypothèse (de droite) et l'auront écartée d'eux-mêmes* » et invite Ecolo à prendre parti dans ce contexte : « *Face à une œcuménique "problématique environnementale" sans conséquence concrète, la vraie vie politique commence quand on prend acte que les intérêts "écologiques" des dominés sont incompatibles avec ceux des dominants et qu'on décide de mener partout (dans la presse, dans la rue, dans les parlements) le combat avec les premiers contre les seconds. (...). Je ne sais donc pas si un parti écologiste conséquent doit s'afficher "de gauche" (Manuel Valls se prétend de gauche, ça ne donne plus très envie). Mais je ne vois pas comment il pourrait ne pas être anticapitaliste. Ce qui ne signifie pas de s'opposer à l'existence de marchés dans des sphères limitées de l'activité humaine (il y avait des marchés performants bien avant l'ère capitaliste), mais requiert de vouloir opposer à l'extraordinaire puissance du capitalisme globalisé un contre-pouvoir politique déterminé.* » (16) .

L'orientation que Philippe Defeyt dans son appréciation rétrospective du choix de coalition effectué en 2014 exprime un rejet net de toute conception anti-capitaliste de l'écologie politique. La tentative de remise à l'ordre du jour d'Ecolo de la proposition d'allocation universelle semble bien exprimer le même positionnement : faire miroiter une sortie de crise possible sans affrontement fondamental avec le patronat, sans alliance assumée avec les organisations syndicales et même éventuellement dans le cadre de coalitions dominées par la droite, en invoquant de prétendus

nouveaux clivages entre « novateurs » et « archaïques », et au besoin entre « exclus » et salariés, indépendants et fonctionnaires, etc

6. Un miroir aux alouettes pour abattre les syndicats et la sécu

Pour le monde du travail, la revendication du revenu de base, selon la formule proposée par Philippe Defeyt, est un miroir aux alouettes, c'est à-dire une forme de leurre qui, une fois poursuivi, pourrait s'avérer fatal.

Comme déjà mentionné, Philippe Defeyt signale que s'il n'était pas lié (notamment) à un maintien du salaire minimum garanti, le « *revenu de base deviendrait le cheval de Troie d'une totale dérégulation du marché du travail* ». Mais, rappelons-le, la Belgique est un pays complexe. La réforme de la Sécurité sociale devrait se mener au niveau fédéral, et l'on connaît le poids politiques des partis flamands de droite. Comment croire, dès lors, qu'un projet de refonte totale de la Sécurité sociale porté essentiellement par Ecolo et Groen (si toutefois M. Defeyt parvenait à convaincre son parti et son homologue flamand de son bien-fondé) pourrait être appliqué tel que proposé par M. Defeyt, sans porter un coup radical à la Sécurité sociale ni à la régulation du marché du travail ? P. Defeyt ne répond pas sur ce point (17).

Coupée de toute possibilité d'être appliquée concrètement à brève ou moyenne échéance en Belgique, la revendication du revenu de base risque toutefois de distraire une partie des allocataires sociaux et du monde du travail des luttes concrètes pour la défense de l'assurance chômage et de la Sécurité sociale. En effet, si l'on fait sien le postulat de Defeyt que le système actuel de Sécurité sociale est condamné et que le revenu de base « finira par s'imposer », à quoi bon lutter contre les chasses aux chômeurs et pour préserver un système jugé par avance dépassé ? À quoi bon lutter pour une réduction collective du temps de travail, puisque le revenu de base est censé permettre une réduction « à la carte » du temps de travail ? Les marges budgétaires sollicitées pour l'instauration d'un revenu de base ne pourront pas être mobilisées une deuxième fois pour financer une réduction collective du temps de travail sans perte de salaires ou un relèvement des allocations au-dessus du seuil de pauvreté. Son adoption signifie donc, de facto, l'abandon de ces revendications. Au lieu de favoriser l'émergence d'un front de gauche pour la défense des acquis sociaux et pour la réduction collective du temps de travail, la campagne de Defeyt en faveur du revenu de base revient à faire passer pour ringardes ces luttes concrètes ainsi que la revendication offensive de réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire. Au contraire, il en vient à crédibiliser l'idée de la nécessité d'opérer pour la « sauver » une refonte totale (« big bang ») de la Sécurité sociale, ce qui rejoint la rhétorique de la droite pro-patronale la plus dure.

Les organisations syndicales ne s'y trompent pas. M. Goblet (secrétaire général de la FGTB) a pointé à juste titre la façon dont le remplacement de tout un pan de la Sécurité sociale par un revenu de base décidé politiquement conduirait à casser le lien entre les Sécurité sociale et le mouvement ouvrier : « *Si on bascule dans le système de l'allocation universelle, tout le modèle basé sur la concertation sociale disparaît. On serait alors à la merci du pouvoir politique qui déterminerait seul quel sera le montant des allocations, à qui elles bénéficieront, à quels moments... il n'y aurait plus d'implication des organisations syndicales leur permettant de contrecarrer des attaques politiques dans ces matières. C'est à travers l'action collective des travailleurs syndicalement organisés que la Sécurité sociale s'est construite et développée. Ce sont les organisations syndicales qui en assurent toujours sa défense collective, dans un rôle de contre-pouvoir. Les écarter de sa gestion, ce serait mettre la Sécurité sociale en péril.* » (18). Il est rejoint en cela par Felipe Van Keirsblick (Secrétaire général de la CNE) : « *La position de la CNE tout comme, je crois, celle de la CSC dans son ensemble, est claire si on veut l'exprimer en peu d'émots : nous ne sommes pas favorables à l'allocation universelle. (...) Si le salaire (et le travail salarié) devient un revenu 'accessoire', comment ce rapport de forces s'établira-t-il encore ? Si le fondement du*

revenu des citoyen(ne)s est leur relation de sujets d'un Etat, et non plus leur relation de membres de collectifs de productions, que restera-t-il du pouvoir (limité) qu'ils ont aujourd'hui ? » (19). Interpellé par rapport à l'opposition massive des organisations syndicales au revenu de base, Philippe Defeyt n'hésite pas à se lancer lui-même à mi-voix dans une attaque contre le prétendu caractère « ringard » des organisations syndicales et de leurs positions : « (...) Je pense que les organisations syndicales doivent évoluer si elles veulent que les jeunes générations s'inscrivent dans le mouvement syndical. Elles doivent prendre en compte les nouvelles aspirations. Elles doivent aussi avoir un peu de courage. Dans quelle organisation syndicale discute-t-on vraiment de fiscalité sur les voitures de société ? Dès lors, est-ce un argument spécifique à l'allocation universelle ? Faut-il attendre un soutien syndical pour mener des débats progressistes ? » (20).

7. Casser les salaires et l'emploi

La compatibilité de l'instauration du revenu de base avec celle du salaire minimum garanti n'est par ailleurs pas non plus crédible. La logique même du revenu de base est bien, comme mentionné dans la version co-présentée par Defeyt et Van Parijs en 1985, liée à la suppression du salaire minimum garanti.

En effet, dans leur principe (même s'il y a des exceptions), les allocations de chômage, tout comme le revenu d'intégration sociale, constituent une « allocation de remplacement », c'est-à-dire une allocation destinée à des personnes qui ne travaillent pas, et versée notamment sous condition qu'elles ne travaillent pas.

Le niveau des allocations de chômage contribue dès lors à fixer ce que les économistes appellent le niveau du « salaire de réserve », c'est-à-dire le niveau de rémunération minimum qui doit être offert pour qu'une personne au chômage accepte une offre d'emploi, qui ne peut être inférieur (et doit même être significativement supérieur) à l'allocation de chômage dont cette personne bénéficie.

Ce salaire de réservation fait partie de ce que les économistes néo-libéraux identifient comme un « piège à l'emploi » (Ainsi, par exemple, l'OCDE pointe dans son étude économique de 2015 dédiée à la Belgique que "*Le bas niveau des taux d'emploi est lié à des coûts élevés de main-d'œuvre hors salaires, qui découragent la demande de travailleurs à faible productivité, ainsi qu'aux gains de revenu limités tirés du passage du chômage ou de l'inactivité à l'exercice d'un emploi, qui découragent l'offre de main-d'œuvre.*"). Or, comme le célèbre Philippe Defeyt, avec le revenu de base, l'allocation se cumule au salaire et dès lors, selon lui « *plus de pièges à l'emploi. Dans toutes les configurations une personne gagne (significativement) plus si elle (re)trouve un travail ou augmente son temps de travail.* ».

La conséquence nécessaire de cette caractéristique essentielle du revenu de base est notamment pointée par le sociologue du travail Matéo Alaluf (ULB) : « *Le revenu inconditionnel a comme avantage majeur pour les employeurs de remplacer les minima sociaux (RIS, allocations de chômage, garantie de revenu aux personnes âgées GRAPA). Les salaires proposés doivent être dans ce système plus élevés que les revenus procurés par les minima, leur augmentation entraînerait celle des salaires et l'amélioration des conditions de travail pour rendre les emplois attractifs. On comprend que la droite préfère un revenu de base qui constitue une subvention à l'emploi, aux minima sociaux qui sont une barrière à la diminution des salaires.* » (21). Alors que, comme déjà noté, il vante par ailleurs la disparition des « pièges à l'emploi » comme un des avantages essentiels du revenu de base, interrogé sur ce sujet, Defeyt ne répond pas vraiment : « *Pour moi, on ne touche pas au salaire minimum garanti. Si on réussit à établir un rapport de forces favorable à des idées de gauche, il s'appliquera également en matière de salaires.* » (22). Le modèle décrit par Philippe Defeyt supposerait donc soit un rapport de forces collectif des travailleurs extrêmement important sur le marché du travail (mais ce serait contradictoire avec son projet de défendre l'instauration du

revenu de base sans et même à l'encontre des organisations syndicales), soit que même en l'absence de régulation collective imposée, l'augmentation de l'offre effective d'emplois n'entraîne pas, dans le secteur faiblement qualifié de baisse du prix d'équilibre, c'est-à-dire de baisse du salaire horaire.

Il est pourtant évident que, quelles que soient les balises évoquées par Defeyt en termes de salaire minimum garanti, de contrat d'un minimum un tiers temps ou de « lutte contre les faux indépendants », la dynamique propre à l'instauration de revenu de base qu'il propose pousse au renversement de ces balises.

En effet, la transformation de l'ensemble ou de la plus grande partie de l'allocation de chômage et du revenu d'intégration sociale en « revenu de base » inconditionnel (mais insuffisant pour sortir de la pauvreté) revient de facto à ajouter sur le marché du travail disponible pour des petits « jobs » complémentaires (c'est le principe même du revenu de base) environ 400.000 chômeurs complets indemnisés et 200.000 titulaires d'un revenu d'intégration sociale ou d'une aide équivalente. C'est la porte ouverte au retour des cireurs de chaussures dans les rues mais aussi au développement légal et massif des petits « jobs » à 3, 4 ou 5 euros de l'heure, pour compléter une allocation infra-vitale, le cas échéant sous un statut d'indépendant. La logique d'un revenu de base est bien celle-là : chacun cumule plusieurs sortes de revenus, et chacun dispose, s'il n'est pas déjà salarié à plein temps, d'un numéro d'entreprise. Le revenu de base s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'ubérisation de tout un segment du marché du travail. Il va de soi que, pour toute une série de métiers peu qualifiés et pour lesquels l'entreprise n'a pas besoin de travailleurs stables, confier des tâches à ces travailleurs indépendants non syndiqués et non barémisés, prêts à offrir leur main-d'œuvre à tout prix (puisque travailler n'implique plus de renoncer à une allocation de remplacement et que l'allocation de base ne permet pas de sortir de la pauvreté) deviendra particulièrement tentant... si pas nécessaire à partir du moment où la concurrence fera appel à ce type de main-d'œuvre et réduira ainsi ses coûts.

Le mouvement ouvrier organisé a réussi à construire l'assurance chômage non seulement en tant que protection contre un risque social, mais également comme un des éléments de démarchandisation du travail salarié, transformant celui-ci en « emploi », c'est-à-dire liant le salariat à des droits sociaux, des conditions de travail et à une rémunération collectivement négociés et imposés aux employeurs (cf. Robert Castel in encadré ci-dessous).

Au bilan, l'instauration du revenu de base aurait fondamentalement pour conséquence de détruire « l'emploi » (entendu en tant que statut collectivement négocié) pour faire des salariés de simples « travailleurs », dont les conditions de travail seraient purement régies par le marché. Il s'agit de passer de la structuration actuelle du marché du travail, c'est-à-dire composé d'une masse de travailleurs salariés employés et une masse d'allocataires non profitables pour le patronat (chômeurs, pensionnés, bénéficiaires de l'aide sociale...) selon des conditions collectivement négociées à une nouvelle structuration de ce marché : une seule et même masse de travailleurs - allocataires non organisés collectivement, exploitables à merci et dès lors hautement profitables.

Robert CASTEL : "Salariat ou revenu d'existence ? Lecture critique d'André Gorz"

« (...) Le travail-emploi, du moins sous la forme de ce que les juristes appellent le statut de l'emploi, tel qu'il s'est constitué dans la dernière phase du capitalisme industriel dans un cadre « fordiste » (un emploi stable, encadré par le droit du travail et auquel sont rattachées les principales sécurités de la protection sociale) a été le résultat d'un compromis (ce que l'on a appelé « le compromis social du capitalisme industriel ») qui a aussi donné aux salariés des droits conséquents et des protections consistantes. Il a formé le socle de ce que l'on peut appeler une citoyenneté sociale, une reconnaissance sociale du

travailleur en tant que sujet de droit qui lui garantit un minimum d'indépendance économique et sociale. Ce n'est certes pas une solution héroïque.

La Révolution n'a pas eu lieu, du moins en Europe Occidentale, et là où elle a eu lieu, dans les pays du « socialisme réel », le moins que l'on puisse dire c'est que la situation n'a pas été enviable. Mais la condition du salarié protégé des années 1960 est incomparablement meilleure, et à vrai dire c'est une quasi différence de nature, comparée à celle du prolétaire des débuts de l'industrialisation, lorsque le travail, effectivement, n'était qu'une marchandise et le travailleur un instrument au service du capital.

Je pense qu'André Gorz a sous-estimé cette différence, qui certes n'est pas absolue, mais qui est conséquente. Il a sous-estimé la reconnaissance de l'activité laborieuse comme un acte social qui est en même temps la reconnaissance de l'utilité sociale du travailleur et qui commande son accès à l'espace public et le fait reconnaître comme sujet de droit. Cette occultation de la part de Gorz peut paraître d'autant plus étonnante que, tout en insistant sur l'hétéronomie du travail salarié, il avait aussi reconnu sa fonction émancipatrice : « Si les enfants de paysans ont déserté les campagnes et si les femmes revendiquent le droit de travailler, c'est que le travail salarié, si contraignant et déplaisant qu'il puisse être par ailleurs, libère de l'enfermement dans une communauté restreinte dans laquelle les rapports interindividuels sont des rapports de force mouvants, de chantage affectifs, des obligations impossibles à formaliser. Les prestations que les membres de la communauté échangent n'ont pas de valeur sociale publiquement reconnue et ne leur confèrent pas de statut social » (...)

Il y a à mon sens une (...) raison pour refuser [des mesures comme le revenu d'existence], c'est qu'elles entérineraient la rupture complète de la relation entre travail et protections qui a constitué la grande conquête de l'histoire sociale depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Si la condition salariale est devenue incommensurablement supérieure à la condition prolétarienne des débuts de l'industrialisation, c'est parce que – à la suite d'un siècle de luttes et de conflits, mais aussi de compromis et de négociations – des droits forts ont été attachés au travail (droit du travail, protection sociale) qui ont limité, sans l'abolir, l'emprise du capital. Ce sont principalement ces protections construites à partir du travail qui sont parvenues, du moins dans une certaine mesure, à « domestiquer le marché », pour reprendre la formule de Karl Polanyi.

Il est vrai, et sur ce point l'enseignement de Gorz est irrécusable, que cette articulation du travail et des protections a perdu énormément de la consistance qu'elle avait à la fin du capitalisme industriel dans les années de 1960 – jusqu'au début des années 1970. Mais est-il possible aujourd'hui de promouvoir une nouvelle articulation du travail et des protections sous ce nouveau régime du capitalisme plus sauvage dans lequel nous sommes entrés depuis les années 1970 ? C'est là le cœur de la question sociale actuelle. Il n'y a pas de solutions miracles, mais ce sont des formules qui sont en chantier du côté de syndicats de salariés et de partis de gauche (ainsi une « sécurité sociale professionnelle » selon la CGT, ou une « sécurisation des parcours professionnels » selon la CFDT), recherches d'un nouveau compromis social entre les exigences de mobilité et de compétitivité des entreprises et les exigences de sécurité et de protection minimales du côté des travailleurs.

En découplant complètement le travail et les protections, l'éventualité d'un revenu d'existence ou de citoyenneté sanctionne le renoncement à ces tentatives qui sont aussi le nerf des luttes à mener sur le front du travail. Pour le dire un peu brutalement, elle entérine les exigences du capital et du marché et lui laisse toute la place. Car pourquoi le marché et

le capital ne profiteraient-ils pas de cet abandon des protections attachées au travail pour resserrer encore leur emprise ? Un stock de travailleurs potentiels déjà partiellement rémunérés par un médiocre revenu de subsistance constituerait une nouvelle armée de réserve sur laquelle le nouveau capitalisme pourrait librement puiser au moindre coût. (...) ».

Robert Castel, Salariat ou revenu d'existence ? Lecture critique d'André Gorz, La vie des idées.fr, (2013)

8. Une dualisation du marché du travail, au détriment des femmes

Le principe du revenu de base est bien celui d'une plus grande flexibilité du travail, une conjugaison et d'une déclinaison plus complexe également du statut de chaque travailleur. Chacun aurait vocation à cumuler « librement » (mais en fonction des demandes du marché du travail) allocation et revenu d'une activité. Les usagers des CPAS et les chômeurs d'hier seraient, dans le schéma du revenu de base, les travailleurs pauvres de demain, faisant une pression salariale à la baisse sur les salariés. Seule une partie d'entre eux, titulaires de fonctions et de compétences nécessitant une plus grande stabilité dans l'entreprise, seraient protégés de cette pression.

Basé sur les « choix » individuels plutôt que sur une régulation collective uniformisatrice du temps de travail, le revenu de base conduirait à une plus grande disparité des carrières. La plupart des personnes qui auraient adopté une forme de temps de travail fortement réduite, ou effectué une pause dans leur carrière pour des raisons familiales, se placeraient dans une situation qui marginaliserait bien davantage encore qu'aujourd'hui leur position sur le marché du travail et leurs possibilités de carrière future. Les personnes ayant interrompu leur carrière ou poursuivi celle-ci à temps partiel sont en effet généralement moins bien positionnées pour l'octroi des emplois valorisés.

Comme le dénoncent des féministes, comme Hedwige Peemans-Poullet et Valérie Lootvoet (23) les femmes seraient les premières à faire les frais de cette accentuation de la dualisation du marché du travail entre un cœur de travailleurs stables et des travailleurs périphériques. Philippe Defeyt semble reconnaître ce risque, et son impact sur la carrière des femmes, mais il semble s'y résoudre comme une conséquence prévisible que seul un travail socio-culturel de long terme pourrait contrecarrer : *« Il n'est pas impossible que l'octroi d'un revenu de base inconditionnel supérieur à ce que beaucoup de femmes touchent aujourd'hui de manière conditionnelle puisse les inciter (certaines d'entre elles en tout cas) à "rester à la maison". Mais 1° cela peut être un choix pas nécessairement ou seulement lié à l'éducation des enfants ; 2° on peut espérer qu'avec le temps la modification des rapports financiers dans les couples concernés et la poursuite d'un intense travail socioculturel et législatif fasse évoluer plus encore les comportements. »*. Le soutien de Christine Boutin et de l'ultra-réactionnaire « Parti chrétien-démocrate (PCD) » au revenu de base devrait pourtant attirer l'attention sur les dangers que son instauration représenterait pour l'émancipation des femmes. Derrière la célébration de « l'autonomie » des individus et de leur liberté de mener leurs « projets », se cache in fine un projet de régulation du marché de l'emploi par un retrait des femmes, ce qui en fait une nouvelle figure du vieux projet paternaliste d'« un emploi et demi par ménage » ou encore du « salaire maternel ».

9. Un catalogue de fausses promesses

Au-delà de certaines convergences que nous avons déjà pointées, la plupart des avantages présumés de ce « nouveau paradigme social » mis en avant par Philippe Defeyt nous paraissent largement factices.

9.1. Selon celui-ci, le revenu de base serait « une très grande simplification », et générerait des « statuts se rapprochant, simplifiant la situation des personnes et ménages ». L'invocation de la simplification laisse perplexe. En termes de chemin politique, est-il vraiment plus simple de mettre à plat le système existant pour le refondre dans son principe plutôt que de l'améliorer (individualisation des taux d'indemnités, augmentation des allocations, réduction collective du temps de travail...) ? Et quant au contenu même, est-il si simple d'organiser un système dans lequel chacun est voué à cumuler des revenus de différents types : allocation de base, allocation complémentaire ou salaire, voire prestations d'indépendant ? N'est-il pas plus simple de poursuivre l'amélioration simultanée des salaires et des allocations de remplacement, en conservant le caractère globalement exclusif des deux régimes ? Une bonne partie des contrôles des chômeurs n'est par ailleurs pas supprimée dans le système défendu par Philippe Defeyt... mais par contre il deviendrait très tentant pour les chômeurs de renoncer à ce complément d'allocations de 250 euros, pour se libérer du contrôle administratif de leur disponibilité au travail, vu que l'allocation de base (600 euros) leur serait néanmoins garantie et qu'ils pourraient la cumuler avec de petits « jobs ».

Et qu'en serait-il de l'octroi de ce revenu de base aux étrangers et aux ressortissants européens ? Philippe Defeyt indique (oralement) que ce revenu de base serait réservé aux étrangers domiciliés fiscalement en Belgique. Mais qu'en serait-il, dès lors que le lien serait rompu entre l'allocation et les cotisations sociales, de la situation des travailleurs européens qui viennent travailler (à titre principal) un ou deux ans en Belgique ? Pourrait-on considérer qu'ils n'auraient pas ouvert de droit à un revenu de base ? Ou que celui-ci serait limité à leur période de travail ? Ou bien faut-il au contraire considérer qu'eux et leurs enfants se seraient ouverts à vie des droits à un revenu de base ? Dès lors que ces allocations seraient payées avec leurs impôts et leurs cotisations sociales, pourrait-on les discriminer par rapport aux travailleurs belges ? Et serait-ce légal au regard du droit européen ? Inversement, serait-il réaliste que la Belgique octroie à tous les européens qui viennent y travailler quelque temps un revenu de base ? La simplicité du revenu de base n'est donc qu'apparente.

9.2. Philippe Defeyt prétend que le revenu de base constitue une « individualisation des droits sociaux et fiscaux ». C'est là un point de vue largement partiel et théorique. En effet, dans ce schéma, les situations deviendraient encore plus hétérogènes, et les droits sociaux qui en découlent également. L'argument de l'individualisation a, par exemple, été brillamment démonté par Zoé Genot (Ecolo) : *« Un des grands risques de l'allocation universelle, c'est que pour un jeune couple qui a des difficultés pour assumer le cumul entre le travail et l'éducation des enfants, cette allocation universelle devienne un incitant pour les femmes à rester au foyer. Madame renonçant à sa carrière, tandis que monsieur poursuit la sienne, avec notamment les effets différents prévisibles en matière de pension et en cas de rupture... Monsieur aura un vrai salaire et une vraie pension, tandis que madame aura une allocation de 600 euros. L'allocation universelle serait défavorable à l'égalité au sein des couples. Contrairement à ce qu'on prétend, elle n'est pas une véritable individualisation des droits. »* (24).

9.3. « Fini, les pièges à l'emploi », proclame M. Defeyt. Nous avons déjà évoqué le fait que cette thématique du « piège à l'emploi » est la reprise d'un argument utilisé par le patronat pour casser la Sécurité sociale... Ajoutons que M. Defeyt se garde bien d'évoquer et de proposer d'explorer l'autre voie pour lutter contre les pièges à l'emploi : non pas diminuer ou supprimer le « salaire de réserve des travailleurs », mais bien augmenter le salaire minimum garanti et l'ensemble des bas salaires.

9.4. « Les pauvres s'en sortent mieux » avec le revenu de base, prétend M. Defeyt. Ce serait sans doute vrai pour certains, et notamment les pauvres qui, pour des raisons diverses, ne bénéficient actuellement ni d'une allocation de chômage ni d'une aide du CPAS. Mais globalement, cela reste à voir. En tous les cas, en faisant le choix d'octroyer une allocation à tous, riche ou pauvre, Philippe

Defeyt fait le choix de renoncer à porter les allocations d'isolé au-dessus du seuil de pauvreté et renonce à véritablement les individualiser. L'allocation étant universelle, elle est forcément d'un niveau médiocre et ne sort pas les pauvres de la pauvreté. Nous ne pouvons pas non plus partager la glorification des « *solidarités courtes* », ou « *solidarités chaudes* » effectuée par Philippe Defeyt. Il s'agit en fait de se résigner à voir reculer la responsabilité collective par rapport à la protection sociale, qui renvoie les démunis à la solidarité familiale... quand il y a une famille qui peut l'assumer, et aux conditions fixées par elle, et donc avec tout le caractère aléatoire et arbitraire qui y est lié. Il nous paraît difficile d'y voir un progrès social.

9.5. « *Libérer les énergies et les initiatives* »... « *Toute personne peut “activer” ce revenu socle pour réduire son temps de travail et mener à bien des activités qu'elle porte en elle, quelles qu'elles soient : activités artistiques, bénévoles, associatives, militantes, de recherche, préparation d'une activité économique...* » indique Philippe Defeyt. On reste néanmoins perplexe par rapport à cette présentation idyllique. Tout d'abord, des possibilités de travail à temps partiel existent déjà aujourd'hui. Ensuite, on peut s'interroger : qui peut se permettre de travailler à temps partiel alors qu'il a la possibilité de travailler à temps plein ? Quelles sont les conséquences sur la poursuite de la carrière de son interruption ou du travail à temps partiel ? Quelles sont les conséquences pour celles et ceux qui sont actuellement titulaires d'une allocation de chômage ou d'aide sociale, et qui pourraient demain cumuler un revenu de base avec des « jobs » : vendeurs de gaufres, promeneurs de chiens, femmes d'ouvrage, jardiniers, serveurs, livreurs... ? A moins qu'il s'agisse simplement d'organiser un retour des femmes au foyer et à la norme de « un salaire et demi par ménage » ? Peut-on vraiment parler de « libération des énergies, de créativité... » ? Les personnes qui sont actuellement titulaires d'une faible allocation de remplacement se sentent-elles aujourd'hui « libérées » et porteuses de projets propres ? Rarement. Pourquoi n'en serait-il pas de même lorsqu'elles bénéficieraient d'un revenu de base mensuel de 600 euros ? A moins que « l'initiative et l'énergie libérées » évoquées ne désignent dans les faits des « jobs » précaires.

9.6. « *Réduire le temps de travail* » serait une des vertus, selon M. Defeyt, du revenu de base. Pourtant, concernant les personnes actuellement au chômage ou titulaires d'une aide sociale du CPAS, le basculement vers un régime de revenu de base ne se traduirait pas par une réduction du temps de travail, mais par une probable augmentation sous forme de « jobs », sans les aider davantage à trouver un emploi à temps plein, au contraire. Quant à ceux qui choisiraient et pourraient réduire leur temps de travail grâce à l'apport complémentaire d'un revenu de base, ce serait sur une base individuelle, c'est-à-dire sur la base d'un revenu élevé, d'un patrimoine ou de l'aide d'un conjoint. Il est à remarquer que la réduction individuelle du temps de travail qui serait promue par l'instauration d'un revenu de base aurait des effets totalement inverses de la réduction collective du temps de travail (RCTT) défendue (notamment) par les syndicats. La RCTT produit une plus grande égalité entre les travailleurs, en diminuant le temps de travail de tous et en permettant à davantage d'entre eux de travailler à temps plein. La RCTT permet effectivement à tous les salariés de travailler moins et d'augmenter leurs loisirs, elle ouvre des emplois à temps plein à des personnes qui n'en avaient pas du tout ou qui travaillaient involontairement à temps partiel, elle diminue donc les inégalités en termes d'accès à l'emploi et de statut des travailleurs. Le revenu de base et les éventuelles réductions individuelles du temps de travail ont un effet inverse : elles augmentent l'hétérogénéité des statuts des travailleurs et les inégalités entre ceux-ci, avec des conséquences sur les inégalités de carrière et de pensions. L'instauration du revenu de base n'est pas seulement un projet différent de la RCTT : c'est surtout un projet qui y est opposé. Tout d'abord parce qu'il choisit de mobiliser des marges budgétaires disponibles pour attribuer une allocation à tous, et non pour mettre en place un soutien ciblé à la RCTT, mais surtout parce qu'il s'agit d'un projet d'extension du travail à temps partiel et du travail sous statut d'indépendant, plutôt que d'un projet d'émancipation des travailleurs sous la forme d'une régulation collective de la relation salariale. M. Alaluf relève à cet égard : « *Remplacer le droit à l'emploi par un droit à un revenu aurait pour effet d'institutionnaliser l'exclusion d'une fraction de la population de la sphère du*

travail. Selon la mise en garde naguère d'André Gorz, un tel revenu serait alors le 'salaire de l'inactivité forcée'. Il signerait aussi l'abandon d'une tendance séculaire à la diminution collective du temps de travail au profit d'une illusion dangereuse qui légitimerait une régression sociale considérable. L'allocation universelle conduit à confier les fonctions collectives (protection sociale, régulation des rapports de travail et services publics) au marché. » (25).

9.7. Enfin, selon Defeyt, le revenu de base aurait pour mérite de « *Préparer une société avec moins de travail* » car il est persuadé que « *bientôt les destructions d'emplois l'emporteront sur les créations. Et c'est probablement très bien ainsi...* ». Cette certitude mérite également d'être questionnée. Cette thèse était déjà émise en 1995 par Jeremy Rifkin dans son livre à succès « La fin du travail ». A-t-elle été confirmée ? Si cela avait été le cas, on aurait dû constater une augmentation spectaculaire de la productivité horaire du travail, c-à-d la quantité de produits et services moyenne par heure de travail. Au contraire, selon l'OCDE, la productivité de la zone euro (15 pays) a stagné (+ 1 %) au cours des dix dernières années.

Philippe Defeyt le reconnaît lui-même lors qu'il étudie, en dehors d'une volonté propagandiste en faveur du revenu de base, l'évolution du temps de travail en Belgique : « *Toute amélioration des conditions de travail (qu'elle passe par une baisse du temps de travail et/ou des augmentations salariales) dépend étroitement, toutes choses égales par ailleurs, des gains de productivité. A cet égard, ce n'est pas gagné, tant le constat est clair, confirmé par de nombreuses études : les gains de productivité, mesurés par l'évolution du rapport PIB/nombre d'heures de travail, sont de plus en plus "maigres". (...). L'emploi total a augmenté d'un peu plus de 1,1 million d'unités entre 1955 et 2015. Environ 2/3 de cette hausse ont été enregistrés depuis le début des années 90. Le résultat des évolutions en matière d'emploi et de temps de travail moyen (...) indique une baisse structurelle du volume global de travail entre 1955 (environ 7,6 milliards d'heures de travail) et 1985 (environ 6 milliards). Depuis lors le volume global de travail est reparti à la hausse pour retrouver, en 2015, le niveau du milieu des années 60, soit un peu plus de 7,1 milliard d'heures de travail.* » (26). Les anticipations rationnelles sur l'évolution à venir auxquelles il fait écho sont également plus balancées que celles sur lesquelles il s'appuie lorsqu'il promet le revenu de base : « *Les perspectives concernant les gains de productivité (nature, intensité) et surtout leur impact sur la relation croissance/productivité/emploi sont pour le moins discutés. La mécanique à l'oeuvre depuis fort longtemps – la destruction créatrice – permettra-t-elle à l'avenir d'assurer assez de travail pour tous ? D'aucuns sont (plutôt) optimistes, en tablant sur les effets stimulants d'une révolution technologique et organisationnelle qui ne ferait que décoller, d'autres en doutent, estimant que la balance des créations et destructions d'emplois sera négative* » (27).

Mais au-delà des constats ou des prévisions sur le nombre d'emplois futur, qu'est-ce qui disparaît aujourd'hui : la demande de travail ou la demande solvable de travail ? Les services publics sont démolis, une partie de la population est privée de l'accès à des besoins essentiels : nourriture, logement, mobilité, enseignement de qualité... La population vieillit et la demande de soins de santé et d'offre adaptée d'accompagnement grandit. Notre pays se désengage en matière de coopération au développement, la recherche scientifique est sous-financée... De la crèche à l'université, les moyens sont insuffisants pour permettre à tous de prendre place dans la société de la connaissance. La transition énergétique ne bénéficie pas de moyens adéquats, la nourriture de qualité est un luxe inaccessible pour une large partie de la population. Bref, il y a actuellement énormément de besoins légitimes non rencontrés pour permettre à tous de mener une vie digne et pour inscrire celle-ci dans une démarche écologiquement responsable. La question politique essentielle est de permettre à ces besoins d'être rencontrés et non de se préparer à une « disparition du travail » qui, pour une large partie, n'est que la conséquence d'un partage toujours plus inégal

des richesses, de délocalisations et de l'exclusion de l'accès au bien-être d'une part croissance de la population.

10. Une approche comptable simpliste du financement

Philippe Defeyt fournit en conclusion de son étude « *une esquisse du financement d'un revenu de base couplé à des assurances sociales* ». Force est de constater qu'il ne s'agit là que d'une esquisse comptable arithmétique simpliste (dont certains points restent flous, comme le calcul exact des 29,8 milliards d'assurances sociales maintenues) et non d'une simulation par un modèle macro-économétrique. Les effets mêmes de l'introduction du revenu de base sur l'économie, sur les cotisations sociales prélevées et sur les recettes de l'Etat ne sont pas pris en considération par Defeyt. Or une réforme fondamentale de l'organisation du marché du travail, et qui porte sur un montant supérieur à celui de l'ensemble des dépenses de l'État fédéral, ne peut être analysée selon une même méthode purement comptable qui pourrait se justifier pour prévoir les effets d'une réforme portant sur mesure marginale pourtant sur quelques milliards d'euros, en faisant l'hypothèse du caractère marginal des conséquences de la réforme par rapport à l'ensemble du fonctionnement de l'économie, du marché du travail et des prélèvements. Une telle légèreté de la modélisation de la part d'un économiste distingué laisse rêveur dès lors qu'il s'agit de mettre à plat l'ensemble de notre système de protection sociale pour créer un revenu de base dont le coût est évalué à 73 milliards d'euros. Se contenter d'évaluer l'impact d'une réallocation de ressources sur l'économie en faisant de simples soustractions et additions peut être pertinent lorsque le montant en cause est de 1 % du PIB. Mais lorsqu'il s'agit de 18 % du PIB et que la réforme touche au cœur l'organisation de la production, c'est l'ensemble de la transformation de cette structure de production qui devrait être évalué, et non de simples glissements au sein de celle-ci. Cette impasse sur une véritable modélisation économique des effets de l'instauration d'un revenu de base soustrait au débat public la discussion sur ces effets pervers prévisibles.

On doit en outre s'interroger sur l'optimisme fiscal dont fait preuve l'estimation de Philippe Defeyt. Celui-ci prévoit que le revenu de base soit versé à tous, et donc également aux bénéficiaires de revenus supérieurs, mais qu'il sera compensé par une meilleure perception de l'impôt, par de nouvelles taxes et par la suppression de crédits d'impôts et de niches fiscales. L'auteur mesure-t-il bien la difficulté de la perception effective de l'impôt et les mécanismes d'évitement de celui-ci par les mieux nantis ? Leur distribuer à tous un revenu de base et espérer récupérer ultérieurement ce montant via la fiscalité est une démarche qui paraît non seulement absurde, mais également hasardeuse quant à son résultat effectif.

11. Win for life, gratis et pour tous : cherchez l'erreur !

Philippe Defeyt indique qu'en fixant le revenu de base à 600 euros par mois, il s'agit d'un montant qui garantit que « *personne ne perdrait dans ce nouveau système* » et il va plus loin « *Ce montant est de toutes manières un point de départ d'une histoire encore à écrire* », ce qui peut laisser entendre que ce montant pourrait être ultérieurement revalorisé.

Ici encore, ces affirmations ou sous-entendus nous laissent dubitatifs. Tout d'abord, l'adoption du revenu de base proposé par Defeyt serait-il vraiment un système dans lequel, comme il l'écrit, « *personne ne perd* » et où il n'y aurait que des gagnants ? Certes, quand il expose son projet devant un public associatif, M. Defeyt indique que le revenu de base serait, selon lui, financièrement « *favorable à un tiers (les plus pauvres) de la population, neutre pour un autre tiers et défavorable pour le troisième (les mieux nantis)* ». Mais, s'il s'agit réellement d'un projet de redistribution des richesses du haut vers le bas de l'échelle des revenus, pourquoi M. Defeyt ne l'écrit-il pas clairement ? Pourquoi ne place-t-il pas la réflexion sur la répartition des revenus au cœur de sa réflexion ? S'il est persuadé de cette répartition des gagnants et des perdants en cas d'instauration du

revenu de base qu'il propose, comment espère-t-il y arriver à partir du moment où les organisations syndicales et la plupart des forces sociales et politiques organisées qui défendent les moins-nantis sont, soit dubitatives, soit radicalement opposées ?

Ensuite, si M. Defeyt laisse entendre qu'ultérieurement le montant du revenu de base pourrait être revu à la hausse... pourquoi n'envisage-t-il pas, même en cas parfaitement improbable d'adoption du système exact qu'il propose, que ce montant puisse être ultérieurement revu à la baisse ? Ne venons-nous pas de connaître plus de dix années de démolition progressive de l'assurance chômage, et notamment un renforcement de la dégressivité des allocations ? N'est-il pas particulièrement décalé par rapport à la réalité de ne pas envisager la possibilité politique d'une évolution à la baisse du montant du revenu de base ? D'autant plus que, si la mesure était réellement favorable à un tiers de la population, neutre pour le second tiers, et défavorable au troisième, la base électorale susceptible d'être favorable à la révision à la baisse du revenu de base serait importante...

« Quand c'est flou, il y a un loup ! » et force est de constater que Philippe Defeyt étaye sa proposition à partir d'une série de cas individuels mais n'indique rien de précis quant aux effets globaux de son projet sur les inégalités sociales, sur les inégalités de genre, sur les rémunérations des travailleurs... Comme si ces aspects ne devaient pas être au cœur de toute réflexion progressiste sur une réforme structurelle du marché du travail et de la sécurité sociale, comme s'il fallait s'en remettre au jeu du libre marché pour trancher en la matière. Ainsi que l'indique Daniel Zamora : « (...) ces mesures prônent l'égalité des chances *face* au marché et non l'égalité réelle *contre* le marché. Seule l'idéologie néolibérale, qui est au cœur de notre imaginaire actuel, pouvait susciter le fantasme aberrant d'une lutte contre la pauvreté sans redistribution des richesses » (28).

12. « Un risque que nous ne sommes pas prêts à prendre »

L'analyse de la note de Philippe Defeyt relative à sa proposition de revenu de base confirme celle que nous avons déjà faite sur la base de ses déclarations antérieures : il s'agit d'un miroir aux alouettes. Nous rejoignons largement le point de vue exprimé en 1996 par Jacky Moraël, alors Secrétaire fédéral et porte-parole d'Ecolo : « *L'allocation universelle, loin de résoudre les principales tares de notre système (redistribution à l'envers des richesses, exclusion par le chômage, redistribution inéquitable du temps libre), pourrait les conforter et même les amplifier. C'est un risque que nous ne sommes pas prêts à prendre.* » (29).

M. Defeyt, nous a habitués à des analyses économiques plus rigoureuses, et à des positions plus progressistes. Nous sommes donc particulièrement perplexes, et déçus par son engagement en faveur du revenu de base, de même que par son récent plaidoyer en faveur de la formation de coalitions politiques régionales rassemblant écologistes et libéraux. Nous avons tenté de réfléchir au sens politique actuel de ce positionnement. Nous sommes quant à nous convaincus que notre pays, comme au moins l'ensemble des pays membres d'Europe occidentale, traverse une crise systémique qui risque de balayer à la fois les salaires, la Sécurité sociale, les Droits de l'homme et la démocratie, tout en précipitant la crise écologique et menaçant gravement la paix. La solution, pour nous, n'est donc pas dans la promotion d'un « nouveau pacte social » auto-proclamé, mais dans le rassemblement de l'ensemble des forces de progrès à la fois pour la défense des acquis sociaux et démocratiques, mais aussi pour rompre avec le système actuel et pour construire ensemble « tout autre chose », fondé non sur la loi du profit et des détenteurs de capitaux, mais géré démocratiquement au service des peuples, et d'une façon respectueuse de l'environnement. Vaste programme, très difficile à mettre en œuvre, qui suppose notamment de rassembler la population pour confronter politiquement ceux qui tirent profit du système d'exploitation actuel, ainsi que de nous réapproprier un contrôle démocratique sur les paramètres macro-économiques. Philippe Defeyt se plaît à rappeler que « *le péché originel, c'est le Traité de Maastricht* » (30) et qu'il était fier d'avoir voté contre ce traité en 1993 en tant que député Ecolo. Le Collectif Solidarité Contre

l'Exclusion s'était quant à lui pleinement engagé en faveur du « non » au projet de traité constitutionnel européen en 2005. Nous espérons le retrouver dans des fronts « rouge-verts » et des luttes communes d'une telle inspiration, qui nous paraissent plus pertinentes et prometteuses.

- (1) « L'allocation universelle, c'est l'Etat providence 2.0. », Ensemble ! 89, décembre 2015, p. 8.
- (2) Philippe Defeyt, « Un revenu de base pour chacun, plus d'autonomie pour tous » (décembre 2016).
- (3) Defeyt (2016), *ibid.* Par la suite, les citations de Philippe Defeyt non référencées en note de bas de page sont issues de ce texte.
- (4) Van Parijs, Defeyt, Boulanger et alii « L'allocation universelle », La revue Nouvelle, 1985.
- (5) « Avec l'allocation universelle, vous êtes autonome dans vos choix de vie », Ensemble ! 89, décembre 2015, p. 12.
- (6) Appel fondateur du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, Journal du CSCE n°1 - novembre / décembre 1996.
- (7) « Plate-forme non au projet de loi sur l'intégration sociale, oui à une amélioration de la loi sur le minimex » Journal du Collectif n°29 - novembre / décembre 2001 ; Plate-forme contre le projet de chasse aux chômeurs : Journal du Collectif n°43, mars / avril 2004 ; Mémoire CPAS : « Des CPAS qui garantissent le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine »
- (8) Revenu garanti : vive l'EuroSaint-Nicolas? L'enfer des bonnes intentions. Arnaud Lismond & Luca Ciccia, CSCE - Journal du Collectif n°54, mai / juin 2006
- (9) Arnaud Lismond-Mertes, La destruction de l'assurance chômage en Belgique, Ensemble ! 82, mars 2014, p. 10 ; Yves Martens, Un million de sanctions et d'exclusions ?, Ensemble ! 82, mars 2014, p. 14
- (10) Arnaud Lismond, Il faut porter le RIS au-dessus du seuil de pauvreté et supprimer le statut cohabitant !, Journal du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, n°60-61 novembre/mars 2008, p. 3 ;
- Gérald Hanotiaux et Yves Martens, Cohabitants : un statut injuste à supprimer !, Ensemble! 63 octobre 2008 ; Yves Martens, Des droits sociaux individuels à des conditions légitimes, Ensemble! 89, décembre 2015, p. 28.
- (11) Plate-forme non au projet de loi sur l'intégration sociale, oui à une amélioration du minimex, Journal du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion 29, novembre 2001, p. 5; Yves Martens, Contractualisation : ça va de mal en PIIS, Ensemble 91, juin 2016, p. 30.
- (12) Arnaud Lismond-Mertes, De quoi l'allocation universelle est-elle le nom ?, Ensemble ! 89, décembre 2015, p. 25.
- (13) François Martou (MOC), in La Revue Nouvelle, avril 1985, p. 434
- (14) Oxfam, « Une économie au service des 1 % », 18 janvier 2016.
- (15) Defeyt : "En 2009, Ecolo aurait dû s'allier au MR", in La Libre, 27 juin 2016
- (16) Felipe Vankeirsbilck, Prendre parti, in Politique, Novembre Décembre - 2014 (n°87).
- (17) « L'allocation universelle, c'est l'Etat providence 2.0. », Ensemble ! 89, décembre 2015, p. 8.
- (18) « Une allocation identique pour tout le monde, avec ou sans emploi ?! », Ensemble ! 89, décembre 2015, p. 21.
- (19) « Un horizon peut-être, un chemin sûrement pas », Ensemble ! 89, décembre 2015, p. 23.
- (20) « L'allocation universelle, c'est l'Etat providence 2.0. », Ensemble ! 89, décembre 2015, p. 8.
- (21) Matéo Alaluf, L'allocation universelle contre la protection sociale, RTBF, 14 juin 2013
- (22) L'allocation universelle, c'est l'Etat providence 2.0. , Ensemble ! 89, décembre 2015, p. 8.
- (23) Hedwige Peemans-Pouillet, Faire table rase : l'obsession simplificatrice, Ensemble ! 89, décembre 2015, p. 17
- (24) Zoé Genot, ce n'est pas une vraie individualisation !, Ensemble ! 89, décembre 2015, p. 16.
- (25) Matéo Alaluf, Contre l'allocation universelle, (2016), p. 110.

- (26) Philippe Defeyt (IDD), Temps de travail : évolutions historiques et enjeux de court et moyen termes, janvier 2016
- (27) ibid.
- (28) Daniel Zamora, Histoire et genèse d'une idée néolibérale, in Alaluf, Zamora et alii, Contre l'allocation universelle, 2016, p. 36.
- (29) Jacky Moraël, Secrétaire fédéral et porte-parole d'Ecolo, Intervention au colloque «Allocation de citoyenneté» à l'ULB le 24.01.1996.
- (30) Philippe Defeyt : "Ecolo doit renouer avec l'agit-prop", in Le Vif, 4 juin 2014